



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 112740

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les moyens de lutter contre l'ambrosie, plante invasive et allergène qui s'étend sur le territoire. Présente dans le quart sud-est de la France, elle envahit la vallée du Rhône, le Poitou-Charente, les Pays de Loire, le Centre ou encore la Bourgogne. Cette super mauvaise herbe allergène cause de nombreuses allergies telles que des rhinites, des conjonctivites, des infections respiratoires pouvant aller jusqu'à de l'asthme. Très présente dans les champs des agriculteurs, elle peut provoquer des baisses de rendement de 20 % à 70 % dans les cultures. Si les producteurs ont à leur disposition des moyens de lutte pour gérer l'ambrosie dans les champs de sorgho, de maïs, de pois, la gestion de cette plante dans le tournesol est beaucoup plus difficile. Or, depuis l'an dernier, les agriculteurs ont désormais la possibilité de recourir à de nouvelles variétés de tournesols dits tolérants. Les producteurs ont confirmé que cette technique est efficace. Les résultats des essais dans les parcelles sont probants. De nombreuses réunions d'information et de sensibilisation des agriculteurs sur le risque ambrosie ont eu lieu dans les départements concernés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer de quelle manière il compte soutenir ce type de technique qui, non seulement, permet de lutter contre l'ambrosie mais, également, de raisonner les traitements phytosanitaires.

Texte de la réponse

Les variétés tolérantes à une famille d'herbicides sont des innovations variétales diffusées depuis de nombreuses années pour des espèces telles que le maïs ou l'endive. Depuis quelques années, le trait génétique de tolérance à une famille herbicide est développé pour des espèces de plantes telles que le tournesol et le colza pour lesquels des variétés tolérantes à la famille des imidazolinones sont proposées sur le territoire de l'Union européenne. Dans le cas du tournesol, le développement de la tolérance aux imidazolinones représente une solution technique intéressante au désherbage de l'ambrosie, espèce invasive dont le développement sur le territoire national représente un sérieux problème de santé publique. Cette tolérance génétique du tournesol offre effectivement la possibilité de réaliser des traitements en post-levée permettant de raisonner et de proportionner l'usage des produits phytopharmaceutiques au niveau d'infestation de la parcelle. Cette stratégie vient ainsi compléter l'éventail de solutions techniques mises à la disposition des agriculteurs associant des traitements de pré-levée à des méthodes de désherbage mécanique et de raisonnement agronomique. Le ministère en charge de l'agriculture accorde par ailleurs une attention tout à fait particulière à la question de la diffusion de variétés de plantes cultivées présentant le caractère de tolérance à une famille d'herbicide. Dans le but d'apporter une information fiable aux agriculteurs, les variétés de plantes cultivées revendiquant ce caractère sont systématiquement évaluées dans le cadre de leur inscription au Catalogue officiel des espèces de plantes cultivées. Le Catalogue national français est le seul à proposer cette information officielle dans l'Union européenne. Afin d'identifier les modalités d'utilisation durable de ces variétés de façon conforme aux objectifs fixés notamment par le plan Ecophyto 2018, une expertise scientifique collective, multidisciplinaire, a été demandée à l'INRA et au CNRS. Il ressort des conclusions de cette étude, restituée le 16 novembre 2011, que cette innovation apporte de réels bénéfices aux agriculteurs. L'utilisation de ces variétés doit évidemment être

encadrée afin de pérenniser leurs avantages. Dans ce contexte, le ministre en charge de l'agriculture poursuit, en association avec les parties prenantes concernées, des travaux destinés à définir les pratiques agronomiques les plus permettant d'assurer la durabilité de ces avantages.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112740

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6721

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1529